



Quels sont les numéros d'identification des entreprises ?

Vérfié le 12 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'entreprise ou l'entrepreneur individuel doit demander des numéros d'identification pour l'immatriculation et la déclaration d'activité auprès de son centre de formalités des entreprises.

Numéros d'identification des entreprises

Numéro	Objet	Forme	Quelle administration le délivre ?
Siren	Identification unique de chaque entreprise auprès des organes publics et des administrations.	9 chiffres	Insee via le CFE
Siret	Identification de chaque établissement de la même entreprise auprès des organismes sociaux et fiscaux. Doit figurer sur les bulletins de paie des salariés.	14 chiffres = 9 chiffres du Siren + 5 chiffres propres à chaque établissement	Insee via le CFE
<u>Code APE (activité principale exercée)</u> <u>ou code NAF</u>	Identification de la branche d'activité de l'entreprise ou du travailleur indépendant. Permet de déterminer la convention collective applicable. Doit figurer sur les bulletins de paie des salariés.	4 chiffres + 1 lettre, en référence à la nomenclature statistique nationale d'activités française (NAF rév. 2, en vigueur depuis 2008)	Insee via le CFE. Il est possible de <u>le faire modifier</u> s'il est erroné.
RCS (Registre du commerce et des sociétés)	Immatriculation des commerçants et des sociétés commerciales. Figure à <u>l'extrait K ou Kbis</u> .	RCS + ville d'immatriculation + n° Siren	Greffe du tribunal de commerce via le CFE
LEI (Legal Entity Identifier ou Identifiant d'entité juridique)	Identification des personnes morales intervenant sur les marchés financiers	Code alphanumérique à 20 caractères	<u>Insee</u>
Répertoire des métiers (RM)	Inscription obligatoire au Répertoire des métiers des artisans et des sociétés artisanales n'employant pas plus de 10 salariés. Figure dans l'extrait D1	N° Siren + RM + chiffres désignant la chambre des métiers et de l'artisanat compétente	Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) via le CFE
<u>TVA intracommunautaire</u>	Identification fiscale pour toute entreprise redevable de la TVA. Doit figurer sur les factures et sur les déclarations de TVA	FR (code du pays)+ 2 chiffres + n° Siren	Service des impôts des entreprises (SIE) via le CFE

Le répertoire Sirene enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, quels que soient leur forme juridique et leur secteur d'activité. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Les associations n'ont pas d'obligation légale d'inscription au répertoire Sirene, sauf si :

- elles emploient du personnel,
- elles exercent des activités qui entraînent paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés,
- ou reçoivent des subventions publiques.

Textes de référence

- **Code de commerce : articles R123-220 à D123-236** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178890&cidTexte=LEGITEXT000005634379) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178890&cidTexte=LEGITEXT000005634379>)

Services en ligne et formulaires

- **Recherche dans la nomenclature d'activités française (NAF)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R31516>)
Téléservice
- **Avis de situation au répertoire Sirene** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17969>)
Téléservice
- **Immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R13775>)
Téléservice
- **Recherche sur les entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19859>)
Téléservice
- **Demande de modification du code d'activité principale (APE) d'une association** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18901>)
Formulaire
- **LEI France** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R53017>)
Téléservice

Pour en savoir plus

- **Quelles sont les activités relevant de l'artisanat ?** [↗](https://www.cfe-metiers.com/HTM/activites.aspx) (<https://www.cfe-metiers.com/HTM/activites.aspx>)
Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
- **Comment être immatriculé dans le répertoire Sirene ?** [↗](https://www.insee.fr/fr/information/1302173) (<https://www.insee.fr/fr/information/1302173>)
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)